

Envoi : 22/12/2017  
Réception par le Préfet : 22/12/2017  
Publication : 28/12/2017



Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

# Conseil départemental Haut-Rhin

## Extrait des délibérations du Conseil départemental

N° CD-2017-7-5-2

Séance du jeudi 21 décembre 2017

### **POLITIQUE DE L'ACTION TERRITORIALISEE**

**Présidence de :** Mme Brigitte KLINKERT

**PRESENTS :**

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, M. GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, M. HEMEDINGER, Mmes JENN, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, MM. MULLER Lucien, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. STRAUMANN, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

**EXCUSES :**

M. JANDER donne procuration à Mme MEHLEN-VETTER.  
M. TRIMAILLE donne procuration à Mme GROFF.

Le Conseil départemental,

VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil départemental,

VU le règlement financier départemental,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Approuve le rapport relatif à la politique de l'action territorialisée, qui mobilisera des dépenses à hauteur de 9 524 110, 29 € et générera des recettes à hauteur de 16 200 € au budget primitif 2018, selon les modalités énoncées en annexe A de la présente délibération.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité

## **Annexe A**

- ❖ Inscrit, au titre du Budget Primitif 2018 pour la politique de l'action territorialisée, selon les modalités énoncées en annexe 1 de la présente délibération :

### En dépenses :

- en fonctionnement, un crédit de paiement de 95 834 €
- en investissement, une autorisation de programme de 3 400 000 € et un crédit de paiement de 9 428 276,29 €

### En recettes :

- en investissement, une autorisation de programme de 16 200 € et la recette équivalente.